

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT N° VA1-66**

**DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DES  
CONDUITES SANITAIRES DE LA RUE NADEAU ET D'UNE PARTIE  
DES RUES MORIN ET SYLVIO-LANGLAIS ET L'EMPRUNT NÉCESSAIRE  
AU PAIEMENT DES COÛTS QUI Y SONT RATTACHÉS**

---

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, QUE lors de la séance ordinaire du 16 février 2026, le conseil de la Ville d'Amos a adopté le règlement n° VA1-66 décrétant des travaux pour la réfection des conduites sanitaires de la rue Nadeau et d'une partie des rues Morin et Sylvio-Langlois et l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés.

En date du 10 mars 2026, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation par l'entremise de la directrice des finances municipales, Mme Catherine Verge-Ostiguy, a approuvé ledit règlement.

Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Amos, ce 12 mars 2026.

La greffière,

(s) Mariane Michaud

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Mariane Michaud, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 12 mars 2026 et en affichant une copie à l'Hôtel de Ville le même jour ainsi qu'au bureau municipal et au bureau de poste du secteur de St-Félix-de-Dalquier.

Amos, le 12 mars 2026

(s) Mariane Michaud, greffière